

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 637

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 septembre 2021**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 637 concernant l'adoption du Programme municipal Rénovation Québec – 2021-2022**.

Le règlement numéro 637 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 4 octobre 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 octobre 2021.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière